

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal

Séance du 19 juin 2025, à 20 H 00

Date de convocation : 13 juin 2025.

Étaient présents : Mesdames LAVAUX Claire, MICHOT Dominique, Messieurs BILLARD Arnaud, MOUETTE Christophe, SCHNELL Christian, SENOBLE Romain.

Absentes représentées : Madame SALGUEIRO VIDAL Adeline par Monsieur SENOBLE Romain.
Madame HEITZMANN Solène par Madame LAVAUX Claire.

Absente : Madame BINAUX Émily.

Secrétaire de séance : Madame MICHOT Dominique.

- - - - -

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu de la séance du 02 avril 2025.
- Vote et Approuve le Compte Administratif 2024 et délibère sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.
- Vote et Approuve le Compte de Gestion 2024.
- Approuve la mise en place pour un passage au Compte Financier Unique en 2026 (exercice budgétaire 2025) sur le budget communal.
- Emet un avis favorable à la demande d'abrogation du titre de reconnaissance légale de la congrégation religieuse des Carmélites de Forges.
- Emet un avis favorable à la demande de Celinex France qui souhaite acquérir la parcelle ZD 125, (lieu d'implantation de l'antenne relais) qu'il loue actuellement.
- Décide de prendre acte de la proposition de la répartition des sièges du Conseil Communautaire selon l'entente locale exposée ci-dessus, pour le mandat 2026-2032 et d'y émettre un avis favorable et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire.
- Prend connaissance du projet d'une installation Agri-photovoltaïsme sur le territoire de la commune.
- Prend note des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le conseil municipal.
- Fixe le taux de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, de l'adjoint technique.
- Décide de verser pour l'année scolaire 2025/2026, une participation de 56 € pour les jeunes Forgeois et Forgeoises de moins de 18 ans qui pratiquent une activité culturelle ou sportive.
- Renouvelle pour 2025 les festivités de la Fête Nationale du 13 juillet.
- Débat des questions et affaires diverses.
- La séance est levée à 21 H 10.

Vu par Nous, SENOBLE Romain, Maire de la Commune de Forges, pour être affiché le 24 juin 2025, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.



Le Maire

M Romain SENOBLE